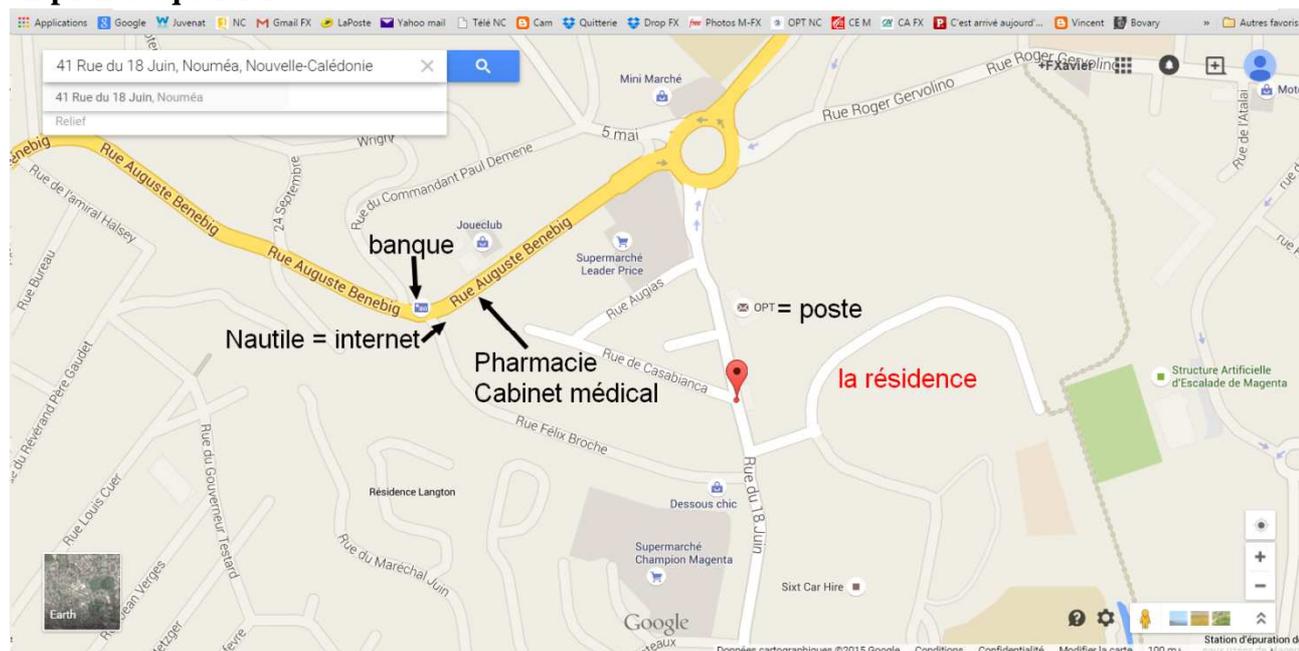


Vademecum du parfait répétiteur d'après nos expériences de février 2015

Un plan du quartier



AVANT DE PARTIR

Prévoyez d'emporter quelques documents, sous forme papier ou numérisés, qui pourront vous servir dans vos démarches comme par exemple : lettre de mission, bulletins de salaire, titre de pension, attestation de logement, etc.

On peut entamer à l'avance des démarches pour les transferts de pension et l'affiliation à la MGEN outre-mer, pour ceux qui restent 9 mois.

EN NOUVELLE-CALEDONIE

Téléphone et internet

Préalable : La création de la ligne téléphonique et donc du branchement internet demande une semaine au minimum (donc s'armer de patience à l'arrivée)

Ligne fixe

Dès votre arrivé, allez à la cabine téléphonique qui se trouve à la poste en bas des immeubles (= OPT), appelez le 1000 (n° gratuit) pour obtenir un RV auprès d'un conseiller en communication qui ouvrira la ligne.

Pensez en appelant le 1000 à vous faire communiquer le N° de téléphone fixe de votre prédécesseur qui l'aura peut-être laissé dans l'appart'. Ca permettra d'accélérer l'accès à Internet.

Internet.

Le plus simple c'est l'aller chez Nautile, proche des appart', au 142 rue Bénébig.

Pour y aller, direction Leader Price, prendre la rue qui monte, c'est à environ 250 m.

Remarque : pour internet il faut une box : soit on en achète une chez le fournisseur (10 000 fr = +/- 83 €) soit on en apporte une que l'on fait configurer gratuitement (chez le fournisseur nautile en tt cas).

Téléphone mobile.

Pensez à desimlocker votre téléphone avant de partir, sinon sur place l'opération est onéreuse.

Ensuite à vous de voir...

Il y a une boutique sympa dans la galerie de LeaderPrice pour acheter nouvelle carte sim, carte de téléphone voire un téléphone portable.

Remarque

Il vaut mieux avoir un compte bancaire en NC pour ouvrir les lignes de téléphone et internet.

Ne prenez pas les prélèvements automatiques qui entraînent des frais sup.

Il n'est pas inutile d'emporter avec vous un téléphone fixe car il faut deux téléphones : un pour les appels fixes locaux, un pour les appels internet.

C'est une particularité locale : les deux systèmes de com' sont séparés !!!

Donc, en pratique, il faut avoir 2 appareils, un pour les appels locaux, un pour les appels vers la France et pour s'appeler **GRATUITEMENT** si l'on est chez Nautille.

Et, de France, on peut appeler gratuitement le N° nautille (sans mettre 00 et indicatif NC)

Au moment du départ, allez à l'OPT Magenta pour résilier la ligne et faire un changement d'adresse pour la dernière facture.

Un dernier conseil : à votre départ, laissez bien en évidence les n° de téléphone, surtout celui du « fixe ». Ce renseignement est demandé par l'OPT, il facilite l'attribution de la ligne.

Automobile et assurance :

Recherche de véhicule

Un site nous a paru intéressant :

<http://automobiles.nc/>

Il y en a un autre avec paraît-il pas mal de filtres mais il est plus confidentiel :

<http://caled-annonces.com>

Réalisation de l'achat

Les documents pour la vente-achat d'un véhicule se trouvent à l'adresse :

http://www.dittt.gouv.nc/portal/page/portal/dittt/cartes_grises/transfert

Documents à remplir dès la vente d'un véhicule (entre vendeur et acheteur)

Formalités à établir dès la vente d'un véhicule : remplir et signer chaque document de déclaration de vente :

Déclaration de vente d'un véhicule d'occasion (acheteur) (32ko)

Déclaration de vente d'un véhicule d'occasion (vendeur) (32ko)

Demande de transfert de carte grise (44ko)

Le bureau des cartes grises de la DITTT est situé au 1bis rue E. Unger – Vallée du Tir

Bâtiment A - entrée principale

Horaires :

Du lundi au vendredi

- de 07:30 à 11:00

- de 12:30 à 15:00

Mardi :

- de 07:30 à 11:00

- de 12:30 à 14:00

Au moment de la vente, s'il faut un contrôle technique, il y en a un rue Bénébig, en face de l'église, n° téléphone : 28 83 73

Et adresser son exemplaire de déclaration de vente à la DITTT (bureau des cartes grises), dans les 15 jours de la vente, sous peine d'amende.

Le garage Charlerois vers Casino sainte Marie, qui s'occupe des voitures du Juvénat, est sympa.

Adresse : VALLEE DES COLONS 7 RUE DU PERE O'REILLY, n° téléphone : 27 39 24

Assurance

Chez AXA, ils pratiquent des prix spéciaux et bas pour les retraités

Pensez quand vous êtes encore en France à demander un certificat de bonus pour vous assurer au meilleur prix.

Une adresse d'agence AXA à Nouméa :

29 av. de la Victoire Lafleur Tél : 24 11 44

Agence Hickson Magenta 147 Rue A. Bénébig Tél. 243910 (à côté)

Au départ, si vente du véhicule, il faut apporter à l'assureur une copie de la déclaration de vente pour résiliation du contrat.

Compte en Banque

On peut, peut-être..., se passer d'un compte en NC, mais il faudra prévoir du liquide pour les visites en brousse surtout (les chèques « calédoniens » sont quelquefois acceptés mais pas toujours).

Il y a certes l'OPT, chez qui il est possible d'ouvrir un compte avant de partir via interne, mais on peut aussi attendre d'être sur place.

A l'arrivée, prendre RV avec un conseiller financier.

En principe on doit avoir une CB au moment du RV. Mais cette CB NC est inutile car la CB française est utilisable en NC surtout à Nouméa et sans aucun frais y compris pour les retraits d'espèces aux distributeurs

Il faut compter 10 – 15 jours pour le carnet de chèque

Nous nous sommes aperçus qu'il y a des frais quand on fait des transferts internet vers la France si on est à l'OPT.

Sinon il y a la BCI proche de Nautile et la Société Générale à côté de Nautile où l'ouverture est immédiate et où les versements et les virements en euros ne génèrent aucun frais.

Remarque : L'ouverture d'un compte bancaire est plus rapide (et moins tracassière) dans une banque qu'à l'OPT.

Transfert de centre de paiement de votre pension et affiliation sécurité sociale/ MGEN.

Pour la MGEN international, s'y prendre bien à l'avance car ils sont durs à la détente !

Voir <https://www.mgen.fr/sections/section-extra-metropolitaine/>

Ce mémo est le résultat de l'expérience de Jean Marie Chapelle, répétiteur au Juvénat en 2014 et 2015.

Dans le cas où la durée de la mission est d'une année scolaire (soit 9 mois), il est intéressant (et même en théorie obligatoire en ce qui concerne le versement de la pension puisque la durée est supérieure à 6 mois) d'opérer le transfert du centre de paiement vers la Trésorerie de Nouméa; ceci entraîne l'affiliation à la sécurité sociale locale (CAFAT) et le paiement de la part mutuelle des dépenses de santé par le centre MGEN outre-mer du Mans.

Quels avantages ?

1. le montant de la pension sera sensiblement augmenté car en Nouvelle Calédonie il n'y a pas de CSG.
2. Les remboursements des dépenses de santé seront plus intéressants. En effet, les prix des consultations, actes médicaux, médicaments sont plus élevés qu'en métropole. Si vous maintenez votre affiliation à votre section départementale MGEN, vous serez remboursé sur la base des tarifs métropolitains. Les remboursements par la CAFAT+ MGEN outre mer vous couvrent mieux.

Quelles procédures ?

1. Avant votre départ de métropole

a. Par un courrier, informez votre Centre de gestion des retraites de votre mission et de la nécessité du transfert de votre dossier vers Nouméa. Le nécessaire sera fait et à votre arrivée, la suite de vos démarches sera simple et rapide (voir 2).

b. Par téléphone- contacter le Centre outre-mer MGEN du Mans.

Tél: 02 49 79 00 05

Adresse: MGEN outre-mer, unité OASIS,

88 rue Albert Einstein

72 047 Le Mans cedex 2

Par internet, des documents vous seront envoyés; les compléter et les emporter avec vous ainsi que votre titre de pension

2. A votre arrivée en Nouvelle Calédonie

a. Il est probable qu'un courrier de la Trésorerie vous attendra et comportera une date de convocation (pour le Juvénat, le demander aux secrétaires). Sinon : appelez au Services des pensions de la direction des finances publiques.

Adresse: 4 rue Montchovet, immeuble Waruna (c'est à Port Plaisance)

Tél. 27 92 08

Nouveau mode de fonctionnement de la trésorerie, contact mail : dil162.pez@dgfip.finances.gouv.fr

Le service Pensions évolue.

à compter du 1er juillet 2015 :

Pour satisfaire aux normes nationales d'accueil des Centres de Gestion des Retraites, l'accueil des pensionnés à la Direction des Finances Publiques de Nouvelle-Calédonie adopte les dispositions suivantes :

Toute demande adressée au service doit l'être par écrit à :

DFIP de Nouvelle-Calédonie - Sce Pensions - BP E4 - 98848 Nouméa cedex
Où à l'adresse mail du service : dil162.pez@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil Téléphonique :

L'accueil téléphonique sera maintenu le lundi, mercredi et vendredi de 8h à 11h30,
N° d'appel unique 27 92 08

Réception sur rendez-vous :

Un accueil personnalisé pourra avoir lieu sur rendez-vous exclusivement,
sur demande par courrier ou par courrier électronique.

Les formalités sont rapides. Un document pour la CAFAT vous sera remis.

Info: votre pension peut vous être versée sur votre compte bancaire de métropole.

b. Rendez-vous à la CAFAT, 4 rue du général Mangin (près de la place des cocotiers).

Vous recevrez quelques semaines plus tard votre carte de sécu locale à présenter au médecin et au pharmacien (pour le tiers-payant).

c. Pour la MGEN. Vous enverrez votre dossier lorsqu'il sera complet, soit :

- Les documents que vous avez reçus avant le départ.

- Une copie du titre de pension.

- Une copie du premier bulletin de pension reçu de la Trésorerie de Nouméa

Ajoutez (même si la MGEN ne vous l'a pas demandée) une attestation de non perception de l'indemnité temporaire de retraite (= ITR) que vous aurez demandée au Service des pensions de Nouméa. Cette précaution devrait vous éviter de mauvaises surprises (que nous avons eues) lorsque vous recevrez votre appel de cotisation MGEN.

La MGEN vous enverra toutes les informations concernant vos droits à prestation. Vérifiez tout de même que la base de calcul (assiette) de votre cotisation correspond bien à ce que vous percevez comme retraite.

Au moment du départ, demandez à la trésorerie de Nouméa un doc qu'il faudra remplir en ajoutant une copie du billet d'avion.

Transfert de centre de paiement et prise en charge par la CAFAT pour les répétiteurs professeurs de l'enseignement privé sous contrat.

1. Avant votre départ :

Contactez votre assurance retraite, la CARSAT pour lui faire part de vos projets, demander le transfert de votre pension sans oublier de leur demander qu'ils vous remettent le formulaire SE 988-06 complété par leurs soins ; ceci afin de pouvoir être pris en charge en N.C. par la CAFAT pour le remboursement des frais de santé : Très important car il faut savoir que la s.sociale française ne vous couvre plus si vous passez plus de 6 mois à l'étranger.

2. A votre arrivée

Aller à la CAFAT (adresse ci-dessus) avec votre carte de s.sociale française, apporter 2 exemplaires du formulaire SE 988-06 complétés en métropole et l'on vous délivrera votre carte locale. Votre mutuelle en France vous règlera le complément en suivant ou à votre retour selon votre demande (les informer aussi de votre départ).

Cette démarche est indispensable pour les répétiteurs qui restent en N.C pendant toute l'année scolaire. Bien sûr votre retraite sera aussi réévaluée à la hausse.

Nous n'avons certes pas fait le tour de la question, le reste est à découvrir et à compléter si besoin